

**Convention de partenariat pédagogique  
entre le Conservatoire National de Région de Rouen  
et L'Université de Rouen - Faculté des Lettres et Sciences Humaines**

Entre

- la ville de Rouen , représentée par Madame Morin-Desailly, adjointe au maire de ladite ville, agissant au nom et pour le compte de celle-ci en vertu de l'arrêté de Monsieur le Maire portant délégation en date du 3 novembre 2003 et de la délibération du.....autorisant la signature de la convention.

de première part,

- l'université de Rouen - Faculté des Lettres et Sciences Humaines représentée par....., agissant en qualité de directeur

de seconde part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

**Exposé**

Le Conservatoire National de Région de Rouen, en tant qu'établissement d'enseignement artistique, cherche à établir des partenariats avec d'autres structures d'enseignement telles que l'Université de Rouen et avec en particulier son département de musicologie. Il est ainsi prévu, au regard de la loi..... et de ses décrets....., des possibilités de partenariat pédagogique pour les élèves inscrits dans les deux établissements afin d'éviter des cursus parallèles. Cela permet en outre de nouer des liens solides et durables entre des établissements ayant même vocation.

**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet d'établir un partenariat pédagogique entre le Conservatoire National de Région et à l'Université de Rouen afin de limiter les doublons pédagogiques des étudiants inscrits dans les deux établissements.

Ces matières sont répertoriées dans l'annexe de la présente convention.

**Article 2 : Modalités du partenariat**

Les enseignements de Commentaire d'Ecoute, assurés par le Conservatoire National de Région et d'Histoire de la Musique, assurés par l'Université de Rouen sont dispensés comme suit :

-les étudiants inscrits dans le cursus de musicologie au niveau de la licence (1<sup>ère</sup> à 3<sup>ème</sup> année) à l'université de Rouen assistent aux cours de Commentaire d'Ecoute dispensés par le Conservatoire National de Région de Rouen

- Les étudiants inscrits au Conservatoire au niveau du Diplôme d'Etudes Musicales spécialisé assistent aux cours d'Histoire de la Musique dispensés par l'Université de Rouen.

L'annexe définit les concordances pour les matières et les niveaux des enseignements selon les terminologies propres à chacun des établissements.

**Article 3 : Organisation des examens**

L'établissement dispensateur de l'enseignement concerné organise les examens correspondants et transmet les résultats à l'établissement partenaire *dans un délai de ..... semaines après l'épreuve*. Dans tous les cas, une concertation pédagogique (*qui aurait lieu tous les.....*) est organisée pour déterminer les modalités des examens et les critères d'évaluation.

**Article 4 : Auditeur Libre**

Les étudiants qui seraient inscrits dans l'un seulement des deux établissements, sont autorisés à suivre les cours de l'établissement partenaire à titre d' « auditeur libre », selon des modalités propres à chaque établissement.

**Article 5 : Durée de la convention**

La présente convention prend effet au mois de septembre 2004 pour une durée d'un an, sauf résiliation dans les conditions prévues à l'article 4.

Elle pourra être reconduite chaque année de façon expresse, par un échange de courriers entre les deux parties, pour une durée maximale de quatre ans.

A l'expiration de cette période quadriennale, une nouvelle convention pourra être conclue après autorisation du Conseil Municipal.

*Ne faudrait-il pas prévoir que cette convention devra être réexaminée en cas de remaniement des diplômes ou enseignements dispensés par le Conservatoire et l'université ?*

**Article 6 : Litiges**

En cas de difficultés concernant l'application ou l'interprétation de la présente convention, les deux parties s'engagent à se réunir pour analyser leurs contraintes réciproques et tenter de dégager un terrain d'entente.

Si le litige persiste après épuisement des voies amiables, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des Tribunaux de Rouen.

Fait à Mont Saint Aignan, le ..... en trois exemplaires originaux.

Pour le Maire de Rouen  
Par délégation,

Pour l'Université de Rouen  
.....

Catherine MORIN-DESAILLY  
Adjointe au Maire  
Chargée de la Culture

**Annexe pédagogique à la convention de partenariat  
entre l'Université de Rouen (Département de Musicologie)  
et le Conservatoire National de Région de Rouen**

Histoire de la Musique

<b>Université</b>	<b>Conservatoire</b>	<b>Enseignement et examen</b>
UE 1 et 5, enseignements fondamentaux : histoire de la musique Moyen-Age, Renaissance, Baroque (75h par an)	Culture Musicale, Diplôme d'Etudes Musicales spécialisé (cursus en trois ans)	Université
UE 9 et UE 13, enseignement fondamentaux : histoire de la musique classique, romantique, moderne, contemporaine (75h par an)		
UE 17 et UE 21, enseignements fondamentaux : histoire de la musique spécialisé dans une période, organologie, musique et littérature (112,5h par an)		

Commentaire d'écoute

<b>Conservatoire</b>	<b>Université</b>	<b>Enseignement et examen</b>
Initiation au Commentaire d'Ecoute	Commentaires d'écoute L1 (UE 3 et 7)	Conservatoire
Commentaire d'Ecoute	Commentaire d'écoute L2 (UE 11 et 15)	Conservatoire
Commentaire d'écoute pour le Diplôme d'Etudes Musicales	Commentaire d'écoute L3 (UE 20 et 24)	Conservatoire